

# Programmes de bourses d'excellence FRQNT

Le concours 2017-2018 est maintenant ouvert.

Le programme de bourses d'excellence pour étudiants étrangers au doctorat, en stage postdoctoral ou en court séjour de recherche ou de perfectionnement est maintenant ouvert pour le concours 2016-2017. Ce programme, dont les fonds proviennent du MEESR, est administré par le FRQNT. Chaque université québécoise est responsable de la présélection des candidats.

Le concours est ouvert aux candidats de toutes les disciplines.

DATE LIMITE : 5 août 2016

Aucun dossier reçu après cette date ne sera considéré.

Les candidats doivent d'abord déposer leur candidature auprès du Service des relations internationales de l'UQAM. L'UQAM peut sélectionner jusqu'à quatre candidatures par volet. Seuls les candidats qui seront présélectionnés par l'UQAM pourront déposer leur candidature auprès du FRQNT au plus tard le 1er novembre 2016.

De plus, l'UQAM peut soumettre des candidatures supplémentaires dans le cadre des [volets réservés aux candidats provenant du Brésil, de l'Inde ou de la Belgique francophone \(Wallonie\)](#). Pour connaître le nombre de candidature pouvant être soumise par l'UQAM, vous pouvez consulter la section consacrée à ces volets sur notre site Internet.

La présélection à l'UQAM a lieu avant la date de fermeture fixée par le FRQNT.

**AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTÉ PAR COURRIEL.**

## Règles du programme

### *Dates importantes*

---

- Soumission des candidatures pour la présélection : **variable (voir dans la Boîte à outils)**
- Soumission au FRQNT des candidatures présélectionnées par les entités responsables (universités, Réseau Tran-Tech, Teri, SRE) : **23 septembre 2015**
- Soumission au FRQNT des candidatures présélectionnées par le CSC : **31 mars 2016**.
- Soumissions des demandes de bourses au FRQNT par les candidats présélectionnés : **1<sup>er</sup> novembre 2015 à minuit** (temps universel coordonné UTC 5 Heure standard de l'Est).

1. [Objectifs](#)
2. [Clientèle visée](#)
3. [Caractéristique des bourses](#)
4. [Valeur des bourses](#)
5. [Conditions d'admissibilité, citoyenneté et résidence](#)

6. [Présélection des candidats](#)
  7. [Présentation des demandes](#)
  8. [Pièces requises](#)
  9. [Évaluation des demandes](#)
  10. [Intégrité du processus d'évaluation](#)
  11. [Attribution des bourses et annonce des résultats](#)
  12. [Règles d'utilisation de la bourse](#)
  13. [Information fautive ou trompeuse](#)
  14. [Éthique en recherche et conformité](#)
  15. [Responsabilités du Fonds](#)
  16. [Considérations générales](#)
- 

## 1.

### Objectifs

Le Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies (FRQNT) est responsable de la gestion du programme. Il a été mandaté pour en faire la gestion par le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) qui en assure le financement. Le programme comporte un volet ouvert aux étudiants de tous les pays, ainsi que cinq volets spécifiques réservés aux étudiants du Brésil, de la Chine, de l'Inde, du Mexique et de la Wallonie. Ces volets spécifiques découlent d'ententes conclues entre le Québec et des gouvernements étrangers.

Les objectifs du programme de bourses d'excellence pour étudiants étrangers (PBEEE) sont de soutenir l'internationalisation des activités de recherche dans les établissements d'enseignement supérieur au Québec, d'attirer les meilleurs chercheurs et les meilleurs étudiants étrangers et de favoriser le rayonnement des universités québécoises et des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT).

Le programme couvre l'enseignement supérieur dans son ensemble en offrant la possibilité aux chercheurs et administrateurs des CCTT d'y participer.

De façon plus générique, l'attribution d'une bourse d'excellence à un étudiant étranger vise à créer un rapprochement culturel et à permettre la mise sur pied d'éventuels projets communs de recherche scientifique.

Ce programme constitue également un moyen pour le MEESR d'appuyer la politique scientifique du gouvernement du Québec.

---

## 2.

### Clientèle visée

Ces bourses s'adressent aux étudiants étrangers et aux chercheurs étrangers issus de **tous les secteurs** de recherche (santé, sciences humaines et sociales, arts et lettres, sciences naturelles et génie), présélectionnés par un établissement universitaire québécois, le Réseau Trans-tech (pour les CCTT), le Conseil des bourses de Chine (CSC), l'Université TERI ou le Secrétariat des Relations extérieures du Mexique (SRE) ou le Conseil National des Sciences et Technologies du Mexique (CONACYT) qui désirent entreprendre ou poursuivre des études ou des activités de recherche au Québec. Il n'y a pas de secteur de recherche privilégié.

---

## 3.

### Caractéristique des bourses

Le programme de bourses d'excellence pour étudiants étrangers s'articule en **trois volets** :

- Bourses de doctorat en recherche (V1, 1B, 1C, 1I, 1M, 1W)
- Bourses de stage postdoctoral (V2, 2B, 2C, 2I, 2M)
- Bourses de court séjour de recherche ou de perfectionnement (V3, 3B, 3C, 3I, 3M, 3W)

#### **Bourses pour tous les pays**

Doctorat en recherche (V1)

Stage postdoctoral (V2)

Court séjour de recherche ou de perfectionnement (V3)

#### **Bourses Québec-Brésil**

Doctorat en recherche Québec-Brésil (1B)

Stage postdoctoral Québec-Brésil (2B)

Court séjour de recherche ou de perfectionnement Québec-Brésil (3B)

#### **Bourses Québec-Chine**

Doctorat en recherche Québec-Chine (1C)

Stage postdoctoral Québec-Chine (2C)

Court séjour de recherche ou de perfectionnement Québec-Chine (3C)

#### **Bourse Québec-Inde**

Doctorat en recherche Québec-Inde (1I)

Stage postdoctoral Québec-Inde (2I)

Court séjour de recherche ou de perfectionnement Québec-Inde (3I)

#### **Bourse Québec-Mexique**

Doctorat en recherche Québec-Mexique (1M)

Stage postdoctoral Québec-Mexique (2M)

Court séjour de recherche ou de perfectionnement Québec-Mexique (3M)

## **Bourse Québec-Wallonie**

Doctorat en recherche Québec-Wallonie (1W)

Court séjour de recherche ou de perfectionnement Québec-Wallonie (3W)

---

### **4.**

#### **Valeur des bourses**

En plus de la bourse, le MEESR offre à tous les boursiers du présent programme l'exemption des droits de scolarité majorés applicables aux étudiants étrangers ainsi que la couverture d'assurance maladie offerte par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

#### *Valeur et durée des bourses pour chacun des trois volets :*

**Bourses de doctorat en recherche (V1, 1B, 1C, 1I, 1M, 1W) :** 25 000 \$ par an. La durée maximale de cette bourse est de trois ans (neuf sessions) avec possibilité de prolongation pouvant aller jusqu'à 12 mois supplémentaires (allocation mensuelle de 1 000 \$).

**Bourses de stage postdoctoral (V2, 2B, 2C, 2I, 2M) :** 35 000 \$ pour une année, non renouvelable.

**Bourses de court séjour de recherche ou de perfectionnement (V3, 3B, 3C, 3I, 3M, 3W) :** 3 000 \$ par mois pendant une période maximale de quatre mois.

---

### **5.**

#### **Conditions d'admissibilité, citoyenneté et résidence**

##### *Le candidat*

- doit satisfaire à toutes les conditions d'admissibilité à la date de fermeture du concours, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2015 (date distincte à confirmer pour les étudiants présélectionnés par le CSC);
- doit avoir été présélectionné par un établissement universitaire, le Réseau Trans-tech (pour les CCTT), l'Université TERI, le SRE ou le CONACYT au 23 septembre 2015;
- à la bourse Québec-Chine, doit être présélectionné par le CSC au plus tard le 31 mars 2016;
- ne doit pas avoir déjà obtenu une bourse d'excellence pour étudiants étrangers du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR), du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies ou du Fonds de recherche du Québec – Société et culture;
- ne doit pas être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
- ne doit pas avoir présenté une demande de résidence permanente en vertu des lois canadiennes de l'immigration;

En plus des conditions mentionnées ci-haut, le candidat doit prendre note des restrictions et préalables administratifs suivants :

### **Restriction pour les programmes d'études**

Les candidats aux bourses Québec-Wallonie doivent avoir étudié préalablement dans un établissement universitaire francophone belge au moment de recevoir la bourse.

#### *Les titulaires d'une bourse de doctorat en recherche (V1, 1B, 1C, 1I, 1M, 1W) doivent :*

- être détenteurs d'un certificat d'acceptation du Québec (CAQ) émis par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et d'un permis d'étude émis par les services consulaires canadiens valides pendant toute la période des études au Québec.

#### *Les titulaires d'une bourse de stage postdoctoral (V2, 2B, 2C, 2I, 2M) ou d'une bourse de court séjour de recherche ou de perfectionnement (V3, 3B, 3C, 3I, 3M, 3W) doivent :*

- Être détenteurs d'un permis de travail émis par les services consulaires canadiens pendant la durée du séjour au Québec.

#### *Période d'admissibilité*

### **Volet des bourses de doctorat en recherche (V1, 1B, 1C, 1I, 1M, 1W)**

- Les bourses de doctorat en recherche s'adressent aux étudiants de troisième cycle.
- La période d'admissibilité correspond aux neuf premières sessions d'études de troisième cycle. Toutes les sessions de doctorat complétées avant l'entrée en vigueur de la bourse (correspondant au premier paiement), qu'elles aient été financées ou non, sont soustraites de la période d'admissibilité.
- Le candidat admis au doctorat après des études de baccalauréat et celui qui fait un passage accéléré au doctorat sans avoir déposé un mémoire doit se présenter au concours de doctorat (V1, 1B, 1C, 1I, 1M, 1W) pour obtenir une bourse pendant ses 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années d'études aux cycles supérieurs (entre la 7<sup>e</sup> et la 15<sup>e</sup> session d'études).
- La durée maximale de la bourse est de trois ans. Il est également possible d'obtenir une prolongation pouvant aller jusqu'à 12 mois.

### **Volet des bourses de stage postdoctoral (V2, 2B, 2C, 2I, 2M)**

- Les bourses de recherche postdoctorale s'adressent aux chercheurs en formation qui ont obtenu leur doctorat depuis deux ans ou moins à la date de fermeture du concours ou qui auront déposé leur thèse de doctorat au plus tard le 15 janvier 2016.
- La recherche postdoctorale doit être effectuée dans un autre établissement que celui qui a décerné le doctorat. Les directeurs et codirecteurs d'études de doctorat du candidat ne peuvent pas agir comme superviseur du stage postdoctoral, même s'ils ont changé d'établissement.
- La période d'admissibilité maximale de cette bourse non renouvelable couvre une période de 12 mois.
- Une bourse de durée moindre peut être accordée si la période demandée est inférieure à 12 mois.

## **Volet de court séjour de recherche ou de perfectionnement (V3, 3B, 3C, 3I, 3M, 3W)**

- Les bourses de court séjour de recherche ou de perfectionnement s'adressent aux étudiants de niveau technique et universitaire (option A) et aux chercheurs ayant complété un doctorat depuis au plus cinq ans à la date de fermeture du concours (option B).
- Le cas échéant, le séjour de recherche ou de perfectionnement doit être effectué dans un autre établissement que celui où l'étudiant est inscrit au moment du dépôt de la demande.
- La période d'admissibilité maximale de cette bourse non renouvelable couvre une période de quatre mois. Une bourse de durée moindre peut être accordée si la période demandée est inférieure à quatre mois.

### **Mesures d'exception relatives au calcul de la période d'admissibilité**

Les règles relatives à la période d'admissibilité ne laissent place à des mesures d'exception que dans des circonstances indépendantes de la volonté des candidats.

Les candidates ayant suspendu leurs études en raison d'un congé de maternité et les candidats ayant suspendu leurs études pour un congé parental peuvent demander une prolongation de leur période d'admissibilité pour une période maximale de 12 mois. Le Fonds se réserve le droit de refuser toute demande insuffisamment justifiée.

-

---

## **6.**

### **Présélection des candidats**

Seuls les candidats présélectionnés par un établissement universitaire québécois, le Réseau Trans-tech, l'Université TERI, le SRE ou le CONACYT au **23 septembre 2015** peuvent participer au présent concours. Les candidats à la bourse Québec-Chine doivent être présélectionnés par le CSC au plus tard le **31 mars 2016**.

Les universités québécoises, le Réseau Trans-Tech, l'Université TERI, le SRE et le CONACYT et le CSC assument l'entière responsabilité de la présélection des candidats. Il est possible de consulter le tableau des différentes dates de tombée des concours de présélection des candidats des universités québécoises et du Réseau Trans-tech sur le site Web du FRQNT.

Les responsables de la présélection des candidats doivent consulter le document «Instructions pour la présélection de candidatures» disponible sur la page Web du programme.

Les responsables de la présélection des candidats des universités québécoises ou du Réseau Trans-Tech doivent remplir le formulaire de proposition de candidatures. Ce formulaire est disponible dans l'Extranet du FRQNT. Il doit être transmis par voie électronique au plus tard le **23 septembre 2015 à 16 h**.

Les responsables de la présélection des candidats à l'Université TERI, au SRE et au CONACYT mexicains doivent remplir un formulaire PDF de proposition de candidatures pour chacun des candidats présélectionnés. Ces formulaires doivent être expédiés au

Ministère par courriel au plus tard le **23 septembre 2015 à 16 h** à l'adresse suivante : [pbeee@frq.gouv.qc.ca](mailto:pbeee@frq.gouv.qc.ca).

Le responsable de la présélection des candidats au CSC doit également expédier le formulaire de présélection de candidature au Fonds au plus tard le **31 mars 2016 à 16 h** à l'adresse suivante : [pbeee@frq.gouv.qc.ca](mailto:pbeee@frq.gouv.qc.ca).

Les candidats doivent respecter toutes les conditions d'admissibilité du programme. Une candidature proposée par un établissement universitaire, le Réseau Trans-tech, le CSC, l'Université TERI, le SRE ou le CONACYT peut être déclarée non admissible par le Fonds si les critères d'admissibilité ne sont pas respectés.

Un candidat présélectionné au programme général (V1, V2, V3) peut également être présélectionné aux concours de bourses réservées Québec Brésil-Chine-Inde-Mexique-Wallonie. Si plusieurs demandes de bourses sont soumises au présent concours, une seule copie des lettres et des pièces requises doit être expédiée au Fonds.

h4> Bourses pour tous les pays (V1, V2, V3)

Les établissements universitaires peuvent recommander quatre candidatures par an pour chacun des trois volets de ce concours.

Le Réseau Trans-tech peut recommander quatre candidatures aux bourses d'études postdoctorales (V2) et bourses de court séjour de recherche ou de perfectionnement (V3).

Il n'y a pas de quota par pays.

#### ***Bourses Québec-Brésil (1B, 2B, 3B)***

Les établissements universitaires peuvent recommander une candidature par an pour chacun des trois volets de ce concours.

Le Réseau Trans-Tech peut recommander une candidature aux bourses d'études postdoctorales (2B) et de court séjour de recherche ou de perfectionnement (3B).

#### ***Bourses Québec-Chine (1C, 2C, 3C)***

Le Conseil des bourses de Chine propose un minimum de 10 candidatures pour chacun des trois volets du concours. Il doit tenir compte à cette fin de la situation linguistique du Québec.

#### ***Bourses Québec-Inde (1I, 2I, 3I)***

Les établissements universitaires peuvent recommander une candidature par an pour chacun des trois volets de ce concours.

Le Réseau Trans-Tech peut recommander une candidature aux bourses d'études postdoctorales (2I) et de court séjour de recherche ou de perfectionnement (3I).

L'Université TERI sélectionne un boursier doctoral et deux boursiers pour court séjour de recherche ou perfectionnement.

### *Bourses Québec-Mexique (1M, 2M, 3M)*

Le SRE et le CONACYT proposent ensemble un minimum de 10 candidatures pour chacun des trois volets du concours. Ils doivent tenir compte à cette fin de la situation linguistique du Québec.

### *Bourses Québec-Wallonie (1W, 3W)*

Les établissements universitaires peuvent recommander une candidature par an pour chacun des deux volets de ce concours.

Le Réseau Trans-Tech peut recommander une candidature à la bourse de court séjour de recherche ou de perfectionnement (3W).

-

---

## 7.

### Présentation des demandes

Une fois présélectionné, le candidat se voit attribuer un numéro d'identification personnel (NIP) et un mot de passe. Il doit par la suite remplir un formulaire électronique. Il doit par la suite remplir un formulaire électronique auquel seront jointes les pièces requises sur le [site Web des FRQ](#).

Seuls les formulaires électroniques prévus dans le cadre du concours 2016-2017, ainsi que les autres documents requis sont acceptés. Aucune annexe ou autre document que ceux exigés dans le cadre du concours ne sont transmis au comité d'évaluation.

Les formulaires électroniques sont disponibles uniquement dans la zone sécurisée du site Web du FRQNT. Ils doivent être remplis et transmis par voie électronique.

La date limite de transmission des formulaires électroniques de demande de bourses est fixée au **1<sup>er</sup> novembre 2015 à minuit** (temps universel coordonné UTC-5 Heure standard de l'Est) (date distincte à confirmer pour les étudiants présélectionnés par le CSC). Il n'y a pas de mise à jour possible du dossier après la date limite de présentation des demandes. Il est suggéré de conserver une copie imprimée de votre formulaire de demande pour vos dossiers.

Le formulaire peut être rédigé en français ou en anglais. Le candidat qui rédige sa demande en anglais doit fournir une version française du titre de son projet.

**IMPORTANT : Un dossier ne présentant pas les renseignements permettant d'en établir l'admissibilité ou d'en faire l'évaluation à la date limite de présentation des demandes est déclaré non admissible par le FRQNT.**

---



## 8.

### Pièces requises

#### *A) Pièces à joindre au formulaire électronique (PDF)*

Les pièces énumérées ci-dessous doivent être jointes au formulaire électronique dans l'ordre décrit dans deux documents PDF. Le premier comprend la copie de la page d'identification d'un passeport valide ou de tout document officiel. Le second comprend le reste des documents. L'étudiant doit s'assurer que les documents ne sont pas protégés par un mot de passe.

Tout document soumis dans une langue autre que le français ou l'anglais doit être accompagné d'une traduction.

#### *Pièces requises pour tous les volets du programme (V1, 1B, 1C, 1I, 1M, 1W // V2, 2B, 2C, 2I, 2M // V3, 3B, 3C, 3I, 3M, 3W) :*

- Une photocopie de la page d'identification d'un passeport valide du pays d'origine du candidat ou de tout document officiel permettant d'établir la citoyenneté du candidat;
- Les relevés de notes pour toutes les années d'études universitaires effectuées, complétées ou non (certificat, diplôme, baccalauréat, maîtrise, doctorat, etc.). Vous ne devez pas inclure de copie du diplôme sauf si une note y apparaît. Dans le cas où des équivalences ont été accordées pour des cours suivis dans d'autres établissements ou dans des programmes antérieurs, les relevés de notes de ces derniers doivent être joints au dossier. Dans le cas des relevés de notes obtenus en dehors du continent nord-américain, le candidat doit joindre une lettre expliquant le système de notation en vigueur dans l'établissement concerné. Le FRQNT se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations fournies auprès des établissements d'origine. **Les relevés de notes doivent être organisés chronologiquement, du plus récent au plus ancien;**
- Les accusés de réception de l'éditeur pour tous les articles soumis et les notifications de l'éditeur pour les articles acceptés pour publication (les accusés de réception pour les articles publiés ne sont pas transmis au comité);

#### *Pièces supplémentaires : Volet des bourses de doctorat en recherche (V1, 1B, 1C, 1I, 1M, 1W)*

- Le cas échéant, une attestation du bureau du registraire déterminant les sessions effectuées à temps partiel ou sans inscription;
- Le cas échéant, une attestation officielle de suspension d'inscription et, au besoin, un certificat médical indiquant la durée et la raison de cette suspension.

#### *Pièces supplémentaires : Volet des bourses de stage postdoctoral (V2, 2B, 2C, 2I, 2M)*

- Une copie du diplôme de doctorat (ou une attestation du premier dépôt de thèse). À défaut de présenter ces pièces, vous devez fournir une copie du relevé de notes doctoral;

#### *B) Lettres de recommandation (par courriel ou en ligne)*

Pour tous les volets du programme, deux lettres de recommandation provenant de répondants doivent être transmises au responsable du programme. Pour que le répondant puisse remplir la

lettre, le candidat doit lui fournir le numéro de sa demande, ainsi que son numéro d'identification personnel (NIP).

- Pour les répondants du Québec, il est fortement suggéré d'utiliser la lettre accessible dans le dossier électronique personnel du chercheur. Cette lettre peut être transmise au Fonds par voie électronique.

Les répondants étrangers peuvent utiliser la lettre en format PDF dynamique disponible sur la page du programme. Les répondants doivent remplir la lettre en format PDF, l'imprimer, la signer, la numériser et la transmettre au Fonds par courriel : [pbeee@frq.gouv.qc.ca](mailto:pbeee@frq.gouv.qc.ca).

Les candidats à la bourse d'études postdoctorales et à la bourse de court séjour de recherche et de perfectionnement doivent également fournir une lettre d'acceptation de leur superviseur de stage. Celle-ci est également disponible sur le site Web du Fonds.

### *C) Lettre d'acceptation (en ligne)*

Pour les volets des bourses de stage postdoctoral et de courts séjours de recherche et de perfectionnement (V2, 2B, 2C, 2I, 2M, V3, 3B, 3I, 3W), une lettre d'acceptation du superviseur doit être transmise au responsable du programme. Le superviseur doit utiliser la lettre accessible en ligne dans le dossier électronique personnel du chercheur. Cette lettre est transmise au Fonds par le biais de son dossier électronique. Pour que le superviseur puisse remplir la lettre, le candidat doit lui fournir le numéro de sa demande, ainsi que son numéro d'identification personnel (NIP).

**ATTENTION : Le superviseur qui rédige la lettre d'acceptation ne peut pas compléter une lettre de recommandation.**

### *Procédure de dépôt des pièces requises*

Le candidat a la responsabilité de vérifier que les documents joints au formulaire électronique (PDF) incluent toutes les pièces requises pour que le dossier de candidature soit jugé recevable. Aucune pièce demandée dans le formulaire électronique qui serait transmise par courriel ou par courrier ne sera acceptée.

Le candidat doit s'assurer que ses répondants et son superviseur de stage transmettent, le cas échéant, les lettres de recommandation (tous les volets) et la lettre d'acceptation (volets de stages postdoctoral et court séjour) au plus tard à la date limite du concours, soit le **1<sup>er</sup> novembre 2015**.

Dans l'impossibilité de déposer une ou des pièce(s) requise(s) dans les délais prescrits, le candidat doit joindre à son dossier une justification écrite pour chacun des documents manquants. Le Fonds se réserve le droit de refuser toute demande de délai insuffisamment justifiée.

### *Accusé de réception*

Les candidats sont avisés par courriel de la réception de leur demande en décembre. Le candidat qui n'a pas reçu cet avis doit s'adresser au responsable du programme avant le **15 décembre** (date distincte à confirmer pour les étudiants présélectionnés par le CSC).